

## CREIF

---

**De:** Yannick Moreau <ymoreau@assemblee-nationale.fr>  
**Envoyé:** mercredi 18 décembre 2013 17:02  
**Objet:** Equitaxe : Yannick MOREAU vous répond.  
**Pièces jointes:** Question Yannick MOREAU - Equitaxe.pdf

Madame, Monsieur,

Vous avez été très nombreux à me faire part de votre opposition à l'augmentation de la TVA sur les activités équestres.

Je partage votre opposition à ce qui serait une faute économique, social et sportive.

L'équitation est un sport aujourd'hui ouvert à la pratique populaire, touristique, mais aussi à l'excellence des grandes compétitions. Tout cela ne s'improvise pas.

Une augmentation aussi massive de la TVA serait une faute lourde, menaçant une économie enracinée dans nos territoires.

Pour toutes ces raisons je me suis associé aux actions du groupe parlementaire UMP à l'Assemblée nationale.

Je vous informe que j'ai par ailleurs déposé une Question Ecrite auprès de Pierre MOSCOVICI, Ministre de l'Economie et des Finances, que [vous pouvez retrouver en cliquant ici](#).

Restant à votre disposition, je vous demande de croire, Madame, Monsieur, à ma respectueuse considération.

Yannick MOREAU  
Député de la Vendée littorale  
[www.yannickmoreau.com](http://www.yannickmoreau.com)

---

Ce message, ainsi que les pièces jointes, sont établis, sous la seule responsabilité de l'expéditeur, à l'intention exclusive de ses destinataires ; ils peuvent contenir des informations confidentielles. Toute publication, utilisation ou diffusion doit être autorisée préalablement.

Ce message a fait l'objet d'un traitement anti-virus.

Il est rappelé que tout message électronique est susceptible d'altération au cours de son acheminement sur Internet.

---

Vous pouvez consulter le site de l'Assemblée nationale à l'adresse suivante : <http://www.assemblee-nationale.fr>



**14<sup>ème</sup> législature**

**Question N° : 45904**

**de M. Moreau Yannick ( Union pour un Mouvement Populaire - Vendée )**

**Question écrite**

**Ministère interrogé > Économie et finances**

**Ministère attributaire > Économie et finances**

**Rubrique > TVA**

**Tête d'analyse > taux**

**Analyse > équidés. politiques communautaires**

Question publiée au JO le : **10/12/2013** page : **12814**

**Texte de la question**

M. Yannick Moreau, député de la Vendée littorale, alerte M. le ministre de l'économie et des finances sur l'augmentation du taux de TVA applicable aux activités équestres. Dans un arrêt du 8 mars 2012, la Cour de justice des communautés européennes (CJUE) a condamné la France à relever le taux réduit de TVA applicable aux ventes de chevaux et aux gains de courses. Cette mesure ne devait initialement pas s'appliquer aux activités équestres relevant du secteur sportif, permettant une compatibilité avec la décision européenne, option confirmée par le commissaire européen chargé de la fiscalité. La Commission européenne a eu une interprétation plus large dudit arrêt, ce qui a entraîné un amalgame en matière de TVA à taux réduit. Ainsi, les centres équestres qui bénéficient actuellement d'un taux de TVA réduit de 7 % devraient être soumis, dès janvier 2014, au taux plein de 20 %, soit une hausse de 13 points ! Plus de 2,3 millions de Français pratiquent aujourd'hui les sports équestres à travers plus de 2 000 établissements. L'équitation est un sport populaire, une tradition française à préserver. Cette hausse de la TVA aurait des conséquences économiques, sociales, environnementales et sportives désastreuses, avec la perte estimée de 6 000 emplois dans un secteur qui crée 1 000 emplois par an, la fragilisation de nos territoires ruraux et l'affaiblissement d'une fédération sportive qui est la troisième de France. L'annonce d'un fonds Cheval est une mesure insatisfaisante, qui ajoute un niveau de complexité et de dépense publique supplémentaire alors que le Gouvernement veut mettre à plat la fiscalité de notre pays. Il demande quelles mesures le Gouvernement entend mettre en œuvre afin de maintenir le taux réduit de TVA applicable aux activités équestres.